



Diplôme d'État de Docteur en médecine

Doctorat d'État en médecine

Objectifs

Après soutenance d'une thèse d'exercice, les médecins deviennent titulaires d'un diplôme d'État de docteur en médecine.

La thèse d'exercice peut porter sur n'importe quel aspect de la médecine, sciences fondamentales, technique, description et analyse d'une pathologie, histoire, économie de la santé, etc.

La soutenance est publique, entourée d'un certain cérémonial et formules consacrées. Les docteurs en médecine prêtent le serment d'Hippocrate.

Rappel : L'exercice de la médecine nécessite la qualification en médecine spécialisée, par le biais de la préparation du diplôme d'études spécialisées.

Les + de la formation

Etudiants.es ayant pris leur 1ère inscription à compter de l'année 2017-2018 : les délais de soutenance seront fonction de la durée des spécialités (art R 632-23 du code de l'Education, créé par Décret n°2016-1597 du 25 novembre 2016 : **Si la durée de formation de la spécialité est supérieure à trois ans**, la thèse doit être soutenue avant la fin de la phase 2, dite d'approfondissement. L'obtention de la thèse est un impératif pour accéder à la dernière phase de consolidation du DES et donc au statut de Junior Docteur.

Si la durée de formation de la spécialité est de trois ans, la thèse peut être soutenue avant la fin de la phase dite d'approfondissement et devra au plus tard être soutenue trois ans après la validation de la phase de consolidation et dans le délai défini à l'art R 632-19, soit dans un délai maximal de 6 ans après la première inscription en 3e cycle.

Etudiants.es ayant pris leur 1ère inscription avant l'année 2017-2018 : la thèse peut être soutenue, au plus tôt, dès la validation du 3e semestre de formation et au plus tard, trois années après l'obtention du DES (art R 632-22 du code de l'Education, ancienne rédaction, créé par Décret n°2013-756 du 19 août 2013).

Composante	<ul style="list-style-type: none"> Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé
Langues d'enseignement	<ul style="list-style-type: none"> Français
Formation à distance	Non, uniquement en présentiel
Régime d'études	<ul style="list-style-type: none"> FI (Formation initiale)
Niveau RNCP	Niveau 8
RNCP	<ul style="list-style-type: none"> RNCP39500 : Diplôme d'État de Docteur en médecine
Stage	Non prévu
Stage à l'étranger	Non prévu
Alternance	Non

Programme des enseignements

Doctorat d'État en médecine